

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-YVI

Enquête publique environnementale De la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Yvi

Par arrêté municipal n°10/2017 du 10/10//2017, le Maire de la commune de SAINT-YVI a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du zonage eaux pluviales de la commune de Saint-Yvi.

A cet effet,

Monsieur Christian JOURDREN, Ingénieur en chef en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 30.10.2017 au 30.11.2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra à la Mairie :

- ✓ Lundi 30 octobre 2017 de 8h30 à 12h00,
- ✓ Jeudi 09 Novembre 2017 de 14h00 à 17h00,
- ✓ Samedi 25 Novembre 2017 de 09h00 à 11h30,
- ✓ Jeudi 30 Novembre 2017 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de la révision du Plan Local d'Urbanisme et sur l'élaboration du zonage eaux pluviales pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (courrier) au commissaire-enquêteur, au 02 place de la Mairie, 29140 SAINT-YVI, ou par voie électronique, <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-plu-saint-yvi> en précisant la mention « enquête publique révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du zonage eaux pluviales de la commune de Saint-Yvi ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de SAINT-YVI pendant une durée d'un an à compter du 30/11/2017.

LE MAIRE,

Jacques FRANCOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-YVI

Enquête Publique relative au Zonage d'Assainissement des Eaux Usées

Par arrêté municipal n°10/2017 du 10/10//2017, le Maire de la commune de SAINT-YVI a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des Eaux Usées.

A cet effet,

Monsieur Christian JOURDREN, Ingénieur en chef en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 30.10.2017 au 30.11.2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra à la Mairie :

- ✓ Lundi 30 octobre 2017 de 8h30 à 12h00,
- ✓ Jeudi 09 Novembre 2017 de 14h00 à 17h00,
- ✓ Samedi 25 Novembre 2017 de 09h00 à 11h30,
- ✓ Jeudi 30 Novembre 2017 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (courrier) au commissaire-enquêteur, au 02 place de la Mairie, 29140 SAINT-YVI, ou par voie électronique, <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-assainissement-saint-yvi>, en précisant la mention « enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux Usées ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de SAINT-YVI pendant une durée d'un an à compter du 30/11/2017.

LE MAIRE,

Jacques FRANCOIS